

# Agreste Pays de la Loire

Avril 2015



## L'ostréiculture dans les Pays de la Loire

**En Pays de la Loire, 300 exploitations pratiquent la culture de l'huître creuse. La surface ostréicole ligérienne compte pour 7 % de la surface nationale. Un naissain sur quatre provient d'une entreprise régionale et les écloséries fournissent deux tiers des naissains diploïdes. Plus de la moitié de la commercialisation des huîtres creuses passe par la vente directe au consommateur.**

Parmi les 338 entreprises conchylicoles dont le siège est en Pays de la Loire, 300 sont concernées par la culture de l'huître et environ 580 sites de productions dépendent de ces entreprises pratiquant l'ostréiculture (écloserie, captage, élevage, affinage...). Près des deux tiers de ces sites sont situés dans la région, un cinquième en Charente-Maritime et pour les autres, la quasi totalité se répartit dans les différents départements bretons.

Ces 300 entreprises possèdent chacune entre un et cinq lieux de production huître. Seules 40 % d'entre elles n'en ont qu'un seul et 33 % en possèdent deux. Le restant, soit 26 %, en compte donc entre trois et cinq. Sur ces sites de productions consacrés à l'huître, ces entreprises peuvent également pratiquer d'autres cultures. Ainsi, près de la moitié d'entre elles possèdent des emplacements pour la moule édulis, près d'une sur deux également déclare des emplacements pour la palourde et une sur cinq pour la coque.

Entre les recensements de 2002 et 2013, le nombre d'exploitations concernées par l'ostréiculture baisse de près d'un quart en France. Cette perte se vérifie également en termes de surfaces exploitées et par conséquent de production. Parmi divers facteurs, une des explications à cette baisse est bien sûr la surmortalité qui touche les naissains depuis 2008 (virus). En Pays de la Loire, la fonte des effectifs est également d'un quart. Elle est cependant plus modérée en Loire-Atlantique (- 8 %) qu'en Vendée (- 27 %), département qui héberge les

quatre cinquièmes des exploitations ostréicoles régionales.

La culture de l'huître plate est pour ainsi dire absente de la production de ces entreprises régionales. Parmi les 931 ha de surfaces ostréicoles exploitées par celles-ci, les surfaces consacrées à l'huître plate atteignent seulement 0,2 %. Près de neuf hectares sur dix dépendent d'une entreprise vendéenne et une immense majorité (85 %) des surfaces se situe sur le domaine maritime public.

Les surfaces sont localisées à 70 % dans le département siège de l'entreprise et, globalement, trois quarts des surfaces exploitées le sont dans la région, cette part étant un peu plus élevée pour les entreprises ostréicoles dont le siège est en Loire-Atlantique. Les surfaces situées en Côtes-d'Armor comptent pour 9 % et celles en Finistère pour 7 %. Viennent ensuite, mais dans une moindre mesure, les surfaces du Morbihan et de Charente-Maritime.

En termes de lieux géographiques de production, 735 ha sont réellement exploités sur le territoire régional, et ce quel que soit le lieu siège de l'entreprise. Les entreprises « extérieures » interviennent seulement pour une vingtaine d'hectares mis en pro-

duction dans la région, principalement par des entreprises dont le siège est en Charente-Maritime. La surface ostréicole ligérienne représente 7 % de la surface nationale, soit un peu moins qu'en 2002 lorsque la filière ostréicole occupait 1 100 ha du littoral régional.

Pour compléter, il est à noter que les entreprises régionales disposent de 172 ha de surfaces huître non exploitées dont la quasi totalité est localisée en Pays de la Loire.

Les exploitations régionales pratiquent l'élevage en surélévation sur estran sur plus de huit hectares sur dix contre à peine six sur dix à l'échelon national. Le reste est presque entièrement consacré aux bassins en terre (claires, marais). Les autres modes d'élevage sont peu ou pas du tout utilisés en Pays de la Loire, celui à plat en eau profonde étant plutôt une spécialité bretonne par exemple.

Trois quarts du domaine ostréicole ligérien sont exclusivement consacrés à l'élevage (deux tiers en France), le captage et le stockage occupent respectivement 4 % et 5 % des surfaces. L'espace relevant d'activités mixtes est plus faiblement représenté en Vendée.

Surfaces de production exploitées pour les huîtres (creuses et plates) en 2012, en hectares

Domiciliation des entreprises (lieu siège)	Lieux de production									
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Charente-Maritime	autres	Ensemble
Loire-Atlantique	87	15	102	11	3	/	7	0	/	123
Vendée	52	561	612	73	61	8	28	20	6	808
Pays de la Loire	139	575	714	84	64	8	34	21	6	931
Côtes-d'Armor	/	/	/	198	2	/	/	4	/	204
Finistère	/	/	/	2	739	125	1	1	7	875
Ille-et-Vilaine	/	/	/	/	18	633	89	3	0	743
Morbihan	1	0	2	69	15	109	1 875	33	2	2 104
Charente-Maritime	0	16	17	181	129	4	225	3 323	61	3 940
autres	1	2	3	71	7	3	12	22	1 755	1 872
Ensemble	141	594	735	606	973	880	2 236	3 407	1 832	10 669

Domiciliation des entreprises (lieu siège)	Nombre d'entreprises ayant une activité ostréicole	
	2002	2013
Loire-Atlantique	59	54
Vendée	326	246
Pays de la Loire	385	300
France	3 329	2 542

Source : Recensements conchylicoles 2002 et 2013

Source : Recensement conchylicole 2013

## Un quart des naissains d'huîtres creuses issu d'entreprises des Pays de la Loire

Les naissains d'huîtres creuses sont issus de deux modes : le captage naturel ou la production en éclosérie (huîtres diploïdes ou triploïdes). Près de 180 entreprises régionales pratiquent le premier mode tandis que seulement 11 pratiquent le second (sur un effectif de 24 nationalement).

Le nombre de naissains produits en France atteint 7,5 milliards d'unités en 2011, dont 27 % proviennent d'exploitations ligériennes. Le captage naturel n'est pas la spécialité des entreprises régionales (9 % des 3,8 milliards de naissains nationaux), mais plutôt celle des entreprises siégeant en Charente-Maritime qui en fournissent 61 % (cette part grimpe à 89 % en considérant le lieu de production et non le lieu siège de l'entreprise).

Bien que le nombre d'entreprises régionales pratiquant le captage prédomine largement, la région Pays de la Loire se distingue plutôt par l'importance de ses écloséries. En effet, celles-ci, et plus spécifiquement les écloséries vendéennes, fournissent les deux tiers des 852 millions de naissains diploïdes et 40 % des 2,9 milliards de naissains triploïdes.

Pour les entreprises qui ne pratiquent pas le captage ou qui n'ont pas d'éclosérie, le seul moyen pour l'élevage ou la finition reste l'achat. Près de la moitié des entreprises ostréicoles régionales achètent des naissains, essentiellement des naissains issus d'écloséries. L'achat de naissains issus de captage naturel reste en effet modeste (moins de 10 entreprises), ce marché est surtout l'affaire d'entreprises bas-normandes et bretonnes en termes de volume. L'achat de naissains d'écloséries est réparti plus équitablement sur le territoire.

L'achat d'huîtres creuses de demi-élevage reste également marginal en Pays de la Loire, une quarantaine d'entreprises déclarent en faire mais pour des volumes très faibles (332 tonnes soit 2 % du marché national). Une centaine d'entreprises ligériennes achètent des huîtres adultes sans marquage sanitaire (la place de celles issues de la pêche est anecdotique), mais là aussi les volumes sont réduits (6 % du tonnage national acheté et une moyenne par entreprise moitié moins élevée que la moyenne de

l'ensemble des entreprises qui en achètent). Les transferts intra-entreprises sont aussi l'occasion de pourvoir les différents lieux de production tant en naissains, en élevage ou en affinage. Ce sont ainsi 4 milliards de naissains d'huître creuses qui se sont déplacés en 2012, dont 13 % entre sites des entreprises des Pays de la Loire. Il en est de même pour les huîtres de demi-élevage dont 19 300 tonnes circulent à travers la France, les exploitations ligériennes en étant responsable pour 43 %. Des entreprises ligériennes font par exemple partir 4 800 tonnes de Vendée pendant que d'autres exploitations également ligériennes y font venir 3 400 tonnes en provenance d'autres départements. Un jeu de piste similaire se joue pour les huîtres creuses adultes sans marquage sanitaire où près de 16 000 tonnes transitent entre sites de mêmes entreprises. Les entreprises siégeant en Pays de la Loire y participent pour un cinquième. Finalement, les sites situés en Vendée sont largement bénéficiaires de ces échanges.

Volume de naissains d'huîtres creuses produits en 2011

Domiciliation des entreprises (lieu siège)	naissains (millier d'unités)			
	captage naturel	diploïde	triploïde	ensemble
Loire-Atlantique	61 098	s	s	65 698
Vendée	286 052	s	s	1 938 052
<b>Pays de la Loire</b>	<b>347 150</b>	<b>498 000</b>	<b>1 158 600</b>	<b>2 003 750</b>
France	3 791 394	751 898	2 918 836	7 462 128

Source : Recensement conchylicole 2013

s = secret statistique

Les achats d'huîtres creuses en 2012

Domiciliation des entreprises (lieu siège)	naissains de captage naturel (milliers d'unités)	naissains produits en éclosérie (milliers d'unités)	demi-élevage issues élevage ou pêche (tonnes)	adultes issues de l'élevage sans marquage sanitaire (tonnes)	adultes issues de pêche sans marquage sanitaire (tonnes)
Loire-Atlantique	2 500	34 855	22	283	s
Vendée	42 835	653 571	310	1 531	s
<b>Pays de la Loire</b>	<b>45 335</b>	<b>688 426</b>	<b>332</b>	<b>1 814</b>	<b>20</b>
France	1 765 458	2 565 428	16 408	29 329	1 066

Source : Recensement conchylicole 2013

## Les entreprises ligériennes premières pour la vente de naissains

Sur les 4,6 milliards de naissains vendus en 2012, 1,9 milliard le sont par des entreprises des Pays de la Loire (42 %), pour ne pas dire vendéennes. La participation des exploitations régionales reste minoritaire tant dans le domaine de la vente des huîtres de demi-élevage (6,2 % des 4 307 tonnes vendues à l'échelon national) que dans celle des huîtres adultes sans marquage sanitaire (4,1 % des 33 939 tonnes). La vente d'huîtres adultes de consommation se partage entre non affinées (46 921 tonnes) et affinées (32 299 tonnes). Lors du recensement précédent, ces tonnages étaient respectivement de

63 200 tonnes et 44 200 tonnes.

Dans le premier cas, 200 entreprises ligériennes captent 12 % du marché, derrière celles de Bretagne (28 %), de Basse-Normandie (19 %) et de Charente-Maritime (15 %).

Le marché de l'huître creuse affinée est quant à lui plus simple puisque les entreprises charentaises en détiennent 93 % et les entreprises vendéennes 6 %.

La moitié des volumes d'huîtres creuses de consommation est vendue directement au consommateur par les entreprises régionales, contre un tiers au niveau natio-

nal. Ces ratios étaient déjà observés il y 10 ans. Sur la décennie en effet, les modes de commercialisations ont peu évolué, les disparités entre Pays de la Loire et France entière ayant également perduré. Les ventes aux grandes et moyennes surfaces (avec ou hors centrale) atteignent 17 % et les grossistes/revendeurs/mareyeurs demeurent parmi les meilleurs clients avec 12 % du volume (20 % France). Le reste des ventes régionales se distribue principalement entre comités d'entreprise et poissonniers/restaurateurs.

Voir tableaux complémentaires en annexe sur le site de la DRAAF des Pays de la Loire

## Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2  
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr  
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Claudine Lebon  
Directrice de la publication : Patricia Bossard  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard  
Rédaction : Michel Maréchal  
Composition : Bénédicte Guy  
Impression : SRISE à NANTES  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1956 - 7499  
Prix : 2,50 €